

## **SEANCE DU 23 FEVRIER 2016**

Date de convocation : 19/02/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille seize, le vingt-trois février, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRÉ, Chantal HULAUD, Romain LEMARCHAND, Guillaume BOULASSIER, Stéphane QUERNEC, Régine LEDREUX, Nicolas BRAULT, Catherine LANGLAIS, Michel BULET.

Absents : Julien BAILLEUL ayant donné procuration de vote à Lionel VAN AERTRYCK  
Nathalie MONTEBAULT  
Jérôme BOURNONVILLE

Secrétaire : Romain LEMARCHAND

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016**

Le compte- rendu du conseil municipal du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité

#### **2016-08 PROPOSITION D'ADHESION DE LA COMMUNE A OCAVI (OFFICE COMMUNAUTAIRE DES ASSOCIATIONS DU VAL D'ILLE)**

OCAVI est une association qui a pour objectif de centraliser l'information sur les associations du territoire du Val d'Ille, d'établir un calendrier des manifestations associatives, et également de mettre à disposition divers matériels comme des barnums, matériel de cuisine, de présentation, sonorisation, éclairage...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à l'association OCAVI pour l'année 2016, pour un montant de 25 €,
- **Autorise** M. le maire à signer le bulletin d'adhésion.

#### **2016-09 BRUDED – APPEL A COTISATION**

La commune de St Médard sur Ille adhère au réseau BRUDED. L'appel à cotisation pour l'année 2016 s'élève à 344 € (0.25 € x 1376 habitats). Le montant de l'année 2015 était de 340.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2016.

## **MODIFICATION DES PARTICIPATIONS AUX EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC**

Face aux incertitudes sur les réels travaux et donc sur les coûts d'extension de la station d'épuration, il est proposé de réorienter les financements au titre des participations aux équipements publics de la ZAC, soit en ré-estimant les participations pour les projets déjà identifiés et vers un autre projet.

La commission urbanisme, qui s'est réunie le 17/02/2016, propose les modifications suivantes :

- Suppression de la participation à la station d'épuration (- 270 000€ PEP)
- Ajustement de la participation aux projets déjà identifiés :
  - Salle des sports : +81 900 € PEP (sur la base d'un montant travaux + honoraires de 574 000 € HT)
  - Salle des fêtes : +63 000 PEP (sur la base d'un montant travaux + honoraires de 480 000 € HT)
- Ajout d'une ligne pour l'aménagement de la place de l'église : budget estimatif de 357000 € pour une participation de la ZAC à hauteur de 125 125 € PEP.

Le Conseil municipal prend acte de ces propositions de modification des Participations aux équipements Publics de la ZAC.

### **2016-10 URBANISME - TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE VERS LA COMMUNE DE SAINT MEDARD SUR ILLE**

A la demande de la commune de Saint-Médard-sur-Ille, le Conseil communautaire a délégué lors de la séance du 2 février 2016, à l'unanimité, à la commune de St Médard sur Ille, l'exercice du droit de préemption (urbain ou en ZAD) ainsi que les droits de propriété et les droits de délaissement dont elle est titulaire.

Cette délégation concerne les biens situés à l'intérieur des zones Uc, UL, 1AUL, 1 AUzE, UE, 1 AUzC, UC, Uc1, 1AUE du PLU approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** ce transfert de l'exercice du droit de préemption vers la commune de Saint-Médard-sur-Ille.

### **2016-11 URBANISME - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de donner à M. le Maire délégation d'attribution, pour exercer, au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, lors d'une déclaration d'intention d'aliéner ou d'une demande d'acquisition d'un bien.

#### **2016-12 URBANISME – DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ST MEDARD SUR ILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE**

Le PLU de la commune de Saint-Médard sur Ille doit être modifié afin de s'accorder avec le projet de la ZAC de la Croisée des Chemins.

La compétence élaboration des documents d'urbanisme ayant été transférée à la communauté de communes du Val d'Ille en date du 17 novembre 2015, et en accord avec la charte de gouvernance élaborée à cette occasion, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la communauté de communes du Val d'Ille pour la modification du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter la Communauté de Communes du Val d'Ille pour la modification du PLU.

#### **2016-13 SALLE DE SPORTS - DEMANDE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Monsieur le Préfet a informé les communes du Département, par courrier en date du 27 janvier 2016, de la mise en place du Fonds de soutien à l'investissement local. Le projet d'extension et de rénovation de la salle de sports de St Médard sur Ille s'inscrit dans le programme du Fonds de soutien dans la catégorie « Equipements publics, construction ou rénovation d'équipements de services à la population ». Le montant minimum de subvention est fixé à 20 000 €. Cependant, le calendrier extrêmement serré du projet n'a pas permis de reporter les décisions de notifications aux entreprises. Un dossier a été constitué afin de demander cette subvention avant le 20 février 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander la subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local, ceci, malgré l'imminence du démarrage des travaux.

#### **2016-14 GESTION DU PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE : CREATION DU POSTE CORRESPONDANT**

Le service carrières du Centre de Gestion de la Fonction Publique a transmis la liste des agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade. Le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe peut bénéficier d'un avancement en 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2016. La Commission Administrative Paritaire s'est réunie le 26 janvier 2016 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Supprime** le poste adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- **Crée** le poste le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, effet au 1/03/2016.

Le tableau des effectifs communaux sera mis à jour en conséquence.

#### **2016-15 PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MONTREUIL SUR ILLE**

La municipalité de Montreuil sur Ille a sollicité la commune de Saint-Médard sur Ille pour participer aux dépenses d'entretien des terrains de football. Les terrains sont utilisés par le club "Union Sportive Montreuil Feins St Médard" depuis plusieurs années. Toutes les charges sont assumées par la commune de Montreuil sur Ille. Le coût d'entretien des terrains s'élève à 10061,12 € par an. Le club compte 141 licenciés (82 Montreuil sur Ille + 59 autres communes).

La municipalité demande donc aux communes de Feins et St Médard de participer aux frais au prorata de leurs licenciés, sur la base de l'année civile précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de participer à l'entretien du terrain de football de Montreuil sur Ille à hauteur de 1284.30 € (soit 71.35 € x 18 licenciés en 2015) pour l'année 2016.

#### **2016-16 REVISION DES PRIX DES CONCESSIONS FUNERAIRES**

A ce jour, il n'existe pas de tarifs différents pour les concessions, les cavurnes et les cases du columbarium. Cependant, les coûts sont différents. Il est proposé de revoir ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'appliquer les tarifs suivants à compter du 23 février 2016:

TARIFS CONCESSIONS	TARIFS CAVURNES
15 ans : 80 €	15 ans : 40 €
30 ans : 150 €	30 ans : 75 €
50 ans : 230 €	50 ans : 115 €

TARIFS CASES COLUMBARIUM
15 ans : 225 €
30 ans : 450 €
50 ans : 650 €

## 2016-17 ACCORD POUR SIGNATURE DE L'AVENANT TEPCV

La Communauté de Communes du Val d'Ille a été retenue comme Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Une convention a été signée en septembre 2015, qui a notamment permis le cofinancement de véhicules utilitaires électriques et hybrides (action en cours de réalisation). Il est aujourd'hui proposé de conclure un avenant à cette convention afin d'inscrire de nouvelles actions visant la transition énergétique et écologique du territoire.

La commune de Saint Médard sur Ille souhaite inscrire dans cet avenant une action de rénovation de son patrimoine public (rénovation de la salle des sports). Cette action pourra être cofinancée jusqu'à 80% de son montant total HT, dans la limite de 50 000 euros. Seules les dépenses concernant la rénovation énergétique et écologique sont éligibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention fille avec l'Etat et la Communauté de Communes du Val d'Ille, afin inscrire l'action de rénovation énergétique de son patrimoine public dans l'avenant à la convention TEPCV.

## 2016-18 DEMANDE D'ACCUEIL DU SPECTACLE BISTRODOCUS DE LA COMPAGNIE OCUS

La Compagnie OCUS a sollicité toutes les communes de la Communauté de Communes du Val d'Ille pour accueillir deux représentations du spectacle BISTRODOCUS, le week-end des 28 et 29 octobre 2016, pour un montant à charge de la commune de 3150 €, et partage des risques des recettes des entrées avec la Compagnie OCUS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Se prononce** contre cette proposition car elle représente un budget trop important pour la commune.

## POINTS DIVERS

- Projet de fusion des communautés de communes du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné: en première approche, le conseil municipal souhaite privilégier une composition du futur conseil communautaire qui permette d'avoir deux délégués de la commune (i.e via un "accord local").
- Compteur LINKY : quelques courriers d'habitants refusant l'installation du compteur LINKY d'ERDF ont été reçus en mairie. Ces courriers sollicitent également la commune sur une prise de position vis à vis de cette opération de changement de compteurs. La municipalité prend acte de ces demandes et va solliciter plus d'information avant de se prononcer sur les suites à donner.

- Passage à niveau : accord de l'association des victimes pour signer le protocole après négociation d'une modification du paragraphe les concernant
- Rénovation du fournil : travaux en cours jusqu'au 4 mars par un chantier école (ECLIS)
- Restaurant : avis favorable du bureau de contrôle pour la reprise du chantier mi-mars 2016
- Boulangerie : le boulanger a informé la commune et la communauté de communes du Val d'Ille (propriétaire du bâtiment) de sa décision de cesser son activité. Aucune date ferme de fin d'activité n'a été fournie. La Communauté de Communes du Val d'Ille accompagne le boulanger dans sa transmission d'activité.

Fin à 22h20

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	Absent ayant donné pouvoir
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	Absent
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	
G. BOULASSIER		C. HULAUD	
R. LEDREUX		C. LANGLAIS	
M. BULET		N. MONTEBAULT	Absente
S. QUERNEC			